

# VALORISONS LES LANGUES DES OUTRE-MER POUR UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

Historiquement, les langues des Outre-mer ont souffert d'un déni de reconnaissance au sein de la République française. Les Outre-mer n'ont pas les mêmes histoires ni les mêmes identités ou encore les mêmes combats pour la sauvegarde des langues régionales que l'hexagone. Il faut le prendre en compte. La problématique de la cohésion sociale se pose particulièrement car les langues des Outre-mer sont les langues maternelles et usuelles de la population. La mise en place de dispositions spécifiques de sauvegarde et de transmission doit donc être un levier d'action privilégié.

Les Outre-mer comprennent cinquante des soixante-quinze langues de France et chacune de ces langues fait partie du patrimoine culturel commun au pays tout entier et aussi du patrimoine culturel de l'Humanité. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires les définit comme : « *Les langues pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ; et indifférentes des langues officielles de cet État ; elle n'inclut ni les dialectes des langues officielles de l'État ni les langues des migrants* ». Le rapport joint à l'avis revient de manière très détaillée sur les problématiques propres à chaque bassin linguistique régional.

Le CESE prend clairement position pour un renforcement de l'enseignement des langues régionales, l'équipement pédagogique de ces langues, la valorisation des savoirs traditionnels et des pratiques immatérielles, le soutien à la création artistique plurilingue et la légitimation des langues régionales dans les services publics.

Pour le CESE, il apparaît plus que jamais nécessaire de prendre conscience que l'enseignement des langues régionales n'est en aucun cas un obstacle à l'apprentissage ou à la maîtrise du français, bien au contraire. L'Éducation nationale doit garantir de meilleures conditions de scolarisation dans ces langues pour une amélioration de la réussite des élèves : l'accueil des élèves en langue régionale doit être plus systématiquement proposé, les parcours scolaires en langue régionale doivent permettre une poursuite d'études sans rupture ni changement d'établissement pour suivre l'enseignement de langue régionale, l'option au baccalauréat doit être maintenue dans des conditions qui ne la mettent pas en concurrence avec d'autres options de langue vivante, et une poursuite d'études en langues régionales dans l'enseignement supérieur doit être possible dans chacun des territoires.



**Isabelle Biaux-Altman**

est notaire.

Elle siège au CESE à la délégation à l'Outre-mer et à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où elle représente le groupe de l'Outre-mer.

### Contact :

isabelle.biaux-altman  
@lecese.fr  
01 44 43 64 18

Les langues régionales jouent aussi un rôle essentiel dans la construction des identités en Outre-mer. A ce titre, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires est un facteur essentiel de reconnaissance et de légitimation de la diversité des cultures et des identités ultramarines, qui ne menace en rien l'unité nationale. Pour le CESE c'est la seule façon d'assurer juridiquement leur prise en compte dans une perspective d'égalité réelle, notamment dans l'accès aux droits et aux services publics.

# LES PRÉCONISATIONS DU CESE

## ➤ Préconisation 1

Pour le CESE, chaque enfant doit avoir la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle, au même titre que dans la langue française. L'accueil des enfants à l'école élémentaire devrait être systématiquement proposé en langue régionale, au même titre qu'en français, et pas seulement dans certains établissements. L'apprentissage en langue régionale doit être délivré par des enseignants et intervenants locuteurs formés à la pédagogie adaptée dans ces langues.

## ➤ Préconisation 2

Le CESE appelle le ministère de l'Éducation nationale à prendre pleinement en compte les enjeux de la scolarisation en langue régionale. Cet enseignement doit être valorisé auprès des familles et des enseignants. En conséquence, le ministère doit créer les budgets fléchés, les postes d'enseignants, ainsi que les formations permettant de proposer systématiquement aux élèves un enseignement en langue régionale dans les Outre-mer.

## ➤ Préconisation 3

Dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat, le choix entre une langue vivante étrangère et une langue régionale risque de fragiliser cet enseignement. Le CESE demande au gouvernement de reconsidérer ce point de la réforme et de revaloriser la place des langues des Outre-mer en leur donnant davantage de légitimité au sein de filières d'enseignement complètes de l'école élémentaire jusqu'au baccalauréat.

## ➤ Préconisation 4

Le CESE préconise aux assemblées parlementaires d'adopter une loi constitutionnelle permettant de ratifier au nom de la France, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

## ➤ Préconisation 5

Le CESE invite la Délégation générale à la langue française et aux langues de France à poursuivre ses travaux pour la reconnaissance des langues régionales des Outre-mer et à reconnaître le « créole anglais » de Saint-Martin comme Langue de France. Le CESE soutient la tenue d'États généraux du plurilinguisme, prévus en 2021 à la Réunion, 10 ans après la déclaration de Cayenne.

## ➤ Préconisation 6

Le CESE appelle à la création d'une « Journée nationale des langues et cultures régionales des Outre-mer ».

## ➤ Préconisation 7

Les pratiques de traduction doivent être encouragées pour favoriser l'accès notamment à la santé, l'éducation, la police, au droit et à la Justice. L'expression orale en langues régionales peut être assurée dans les espaces d'accueil des services publics. La signalétique, les supports et outils d'information et de communication pourront être systématiquement traduits à l'écrit, sans contrevenir aux obligations légales d'usage du français dans l'administration.

## ➤ Préconisation 8

Les agents publics affectés dans les Outre-mer, et en particulier les enseignants, doivent systématiquement recevoir une formation d'accueil permettant une meilleure approche des langues et cultures du territoire dans lequel ils exercent.

## ➤ Préconisation 9

Le CESE appelle les collectivités territoriales à co-construire des politiques de soutien à l'expression en langue régionale avec l'État. Les actes de communication publique doivent être publiés, dans la mesure du possible, en français et en langue régionale.

## ➤ Préconisation 10

Le CESE préconise le renforcement de la visibilité et la valorisation des langues et cultures régionales dans le groupe France Télévision et le maintien de France Ô.

## ➤ Préconisation 11

Le CESE appelle à la généralisation de fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle en langue régionale, dans chaque Collectivité ou Région pour soutenir les initiatives locales, tant publiques que privées.